



CADE

Commission d'Accompagnement des Dirigeants d'Entreprise

GUIDE PRATIQUE

PÉRENNISEZ VOTRE ENTREPRISE

ANTICIPER

La vocation de la Commission est d'aider le dirigeant d'entreprise à anticiper et à prendre les bonnes décisions.

ACCOMPAGNER

Accompagner le dirigeant dans ses différentes démarches en lui fournissant des informations sur les outils pratiques à sa disposition, tels que la cellule de prévention des Tribunaux de Commerce, la médiation, etc.

TRANSMETTRE

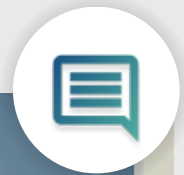
Investisseurs, repreneurs, cédants, ou en recherche de capitaux : la CADE vous guide.

QU'EST CE QUE LA CADE ?



Initialement créée pour soutenir les dirigeants dans l'anticipation et la résolution de leurs difficultés, la Commission d'Accompagnement des Dirigeants d'Entreprise (CADE) a également pour mission de répondre aux nouvelles attentes des chefs d'entreprise et de les accompagner tout au long de leur parcours.

La CADE accueille également, en toute confidentialité, investisseurs, repreneurs et cédants, et peut les accompagner dans la recherche de capitaux. Cet accompagnement prend diverses formes et vise à fournir au dirigeant toutes les informations nécessaires avant toute prise de décision ou choix.



LE RECOURS À LA CADE

— □ ÉTAPE 1

Présentation de la Charte d'éthique par les membres de la CADE.

Engagement de sincérité par le demandeur.

Présentation et examen de la situation de l'entreprise.

— □ ÉTAPE 2

À la suite de la rencontre et en fonction de la situation, la CADE peut décider de se réunir à nouveau pour mobiliser les compétences de ses membres en fonction des éléments du dossier.

— □ ÉTAPE 3

À l'issue de la réunion, la CADE rend un avis et fait des propositions.

PRINCIPES DE LA CADE

ÉTHIQUE

Tous les membres de la CADE ont accepté le principe de confidentialité, en précisant que la Commission n'a pas pour rôle de se substituer aux conseils de l'entreprise. Ces engagements sont formalisés par une Charte d'éthique, signée par chacun des membres de la Commission.

CONFIDENTIALITÉ

Les membres de la Commission sont soumis à une obligation de confidentialité totale. Les entretiens restent privés et ne donnent lieu à aucun compte-rendu.

SPÉCIALITÉS

Les membres de la Commission possèdent une expertise reconnue, acquise grâce à leur expérience professionnelle et/ou leur parcours d'ancien magistrat au Tribunal de Commerce.



Gratuit et ouvert à toutes les entreprises établies en Gironde.

LES MEMBRES DE LA CADE

Président Honoraire du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

Anciens Juges du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

Représentants de
l'Ordre des Avocats

Représentant de la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux
Comptes

Représentants du
Conseil Régional de
l'Ordre des Experts
Comptables

Représentant de la
Chambre de
Commerce et
d'Industrie de Bordeaux

Représentant de la
Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de la
Gironde

